

Les différentes réformes territoriales comme les attaques contre le statut de la Fonction Publique ont contribué à mettre à mal un service public impartial et de qualité, garant de l'intérêt général et de l'égalité de traitement entre toutes et tous.

Pourtant, il est indispensable de maintenir ce statut et la qualification des personnels.

La Fonction Publique doit permettre à l'ensemble des agent.es de pouvoir développer une carrière au sein de l'administration. La Fonction Publique doit retrouver son rôle de promotion et d'ascenseur social et ne doit laisser aucune place à la discrimination.

La Fonction Publique est, et doit demeurer, une Fonction Publique de carrière.

Les personnels de la DGCCRF et du SCL accomplissent des missions de service public. Le statut de fonctionnaire leur permet de bénéficier des droits et garanties attachés à l'exercice de leurs missions. Il est le garant de leur neutralité et leur permet de travailler pour le bien commun des citoyennes et des citoyens. Il doit donc les préserver de l'arbitraire et des commandes politiques qui ne respectent pas leurs pouvoirs et les missions qui leurs sont confiées.

Recrutement et effectifs

Les réductions drastiques d'effectifs depuis des années affaiblissent le service rendu et ne peuvent être une réponse à la conjoncture économique et au déficit budgétaire de l'État.

Au SCL et à la DGCCRF, comme ailleurs dans la Fonction Publique, les suppressions pluriannuelles d'emplois amputent les services de leur capacité d'enquêtes et d'analyses et les empêchent d'exercer pleinement leurs missions.

Tant à la DGCCRF qu'au SCL, il est donc indispensable de procéder, au vu des missions complexes et variées mais aussi des départs massifs à la retraite, à des recrutements importants de fonctionnaires visant non seulement à compenser les départs mais également à revenir à des effectifs nécessaires à l'exercice des missions dévolues.

Au demeurant, de la transparence doit être introduite sur l'état des effectifs sur le territoire. Ainsi, les effectifs-cibles et les effectifs réels, résidence par résidence, doivent être accessibles à toutes et tous en temps réel.

Le retour annoncé pour 2024 de recrutements en catégorie B doit perdurer, assurer la pérennité de la catégorie B et s'appliquer dans les mêmes conditions à la catégorie C. Notre administration se doit d'être un vecteur d'ascension sociale tout en gardant les catégories avec des systèmes d'évolution.

Le recours, de plus en plus systématique, dans l'ensemble de la Fonction Publique à des contractuel·les ou à des vacataires n'est pas acceptable, ces statuts n'offrant qu'assujettissement, précarité et instabilité.

Ainsi, pour le SCL, l'absence de recrutement suffisant de fonctionnaires conduit au recours de plus en plus fréquent à des contractuel·les pour pallier au manque d'effectif (plus de 30 contractuel·les recruté·es en 2022 soit près de 10 % de l'effectif).

Il faut cesser les super promotions qui empêchent le suivi à temps complet de la scolarité à l'ENCCRF ; la visio n'est pas adaptée ni pour l'apprentissage, ni pour la cohésion de groupe.

Solidaires CCRF et SCL luttera contre toute remise en cause du recrutement par voie de concours ou un passage à un concours commun qui ne serait pas adapté aux spécificités des missions du SCL.

Affectations, mutations

Solidaires CCRF & SCL rejette les affectations et les mutations au profil qui ne serviront qu'à la mise en concurrence entre les agentes et les agents et ne pourront qu'aboutir à une cotation des postes avec rémunération dite « au mérite ».

Les Inspecteur-trices ne doivent pas être contraint·es, ni même autorisé·es, à occuper des postes d'encadrement, hors intérim.

Solidaires CCRF & SCL demande que des points soient attribués pour l'ancienneté de la demande maintenue de mutation.

Carrières

L'élaboration de Plans Ministériels de Qualifications (PMQ) ambitieux et conséquents doit être une priorité pour offrir à chaque agent·e un déroulement de carrière lui permettant d'obtenir, une promotion au grade supérieur dès qu'il ou elle remplit les conditions statutaires.

Pour les laboratoires, l'Unité de Direction doit étudier toutes les possibilités de promotion dans la mesure où l'organisation de concours sur une base annuelle se révèle impossible. Au SCL, la suppression du concours en biologie affecte les perspectives d'évolution de carrière des agent·es dans cette spécialité.

Solidaires CCRF et SCL dénonce le manque de perspectives de carrière des Adjoint.es Techniques de Laboratoire recruté.es pour des compétences autres que scientifiques (maintenance, réception...).

Solidaires CCRF & SCL exige du SCL une solution qui permette à l'ensemble de ses agent.es (C, B et A) de pouvoir dérouler une carrière.

L'affectation d'agent·es du SCL sur des postes entièrement consacrés à des missions transversales non scientifiques risque de démotiver ces collègues tout en les enfermant dans une fonction. Pour **Solidaires CCRF & SCL**, si de tels postes doivent être occupés par des collègues scientifiques au regard de leurs connaissances du métier, il ne doit pas leur être imposé d'exercer de telles missions à temps plein.

Pour la DGCCRF et le SCL, lorsqu'un·e agent·e arrive en fin de carrière, il est indispensable qu'il ou elle obtienne au minimum le dernier échelon du grade terminal de son corps et que les promotions de fin de carrière (C en B et B en A) se multiplient.

La liste des emplois d'inspecteur·e-expert·trice doit être publiée et tenue à jour (localisation, domaine d'expertise).

Il est indispensable de revoir les grilles indiciaires notamment pour tenir compte du tassement de début de carrière et de la nécessité de perspectives d'évolution. Ainsi **Solidaires CCRF & SCL** revendique :

- ⇒ La revalorisation de toutes les grilles indiciaires à hauteur de 85 points d'indice,
- ⇒ Un encadrement des rémunérations dans une échelle 1 à 4,
- ⇒ Dans l'attente de l'intégration des primes dans la rémunération indiciaire, que l'ensemble de ces primes soient prises en compte dans le calcul du taux de remplacement de la pension civile, et la mise en extinction du Régime Additionnel de la Fonction Publique
- ⇒ La prise en compte lors des recrutements de l'ensemble des années d'activité dans le privé et une extension des activités ouvrant droit à la reprise d'ancienneté,
- ⇒ Une refonte totale des grilles indiciaires permettant une évolution linéaire, substantielle et accélérée pour chaque échelon jusqu'à la fin de carrière,
- ⇒ La création d'un grade de débouché pour le corps des inspecteurs,
- ⇒ Le rétablissement dans la durée du concours interne spécial de C en B et le maintien de l'examen pro de B en A pour la CCRF ainsi que la création d'un concours interne spécial de C en B et de B en A pour la filière Laboratoires.

Rémunération

Solidaires CCRF & SCL revendique :

- ⇒ Un système de rémunération non lié à des logiques d'objectifs ou de performance individuelle,
- ⇒ L'abandon de toute modulation des traitements et du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), synonyme d'opacité et d'injustice, voire de discrimination au détriment de la cohésion entre collègues.

Solidaires CCRF & SCL rejette la notion de mérite individuel et le classement discrétionnaire et obscur des agent·es par la hiérarchie au SCL et à la DGCCRF, et plus particulièrement par les chef-fes de pôles C pour les personnels en DDI.

Gestion des personnels

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP), doivent redevenir le lieu de gestion des personnels pour toutes les questions individuelles qui les concernent : mutations, promotions, recours, discipline, ... De plus, les avis émis en CAP doivent être suivis.

Tous les actes de gestion des agent·es, quelle que soit la structure d'affectation, doivent redevenir nationaux et centralisés. La gestion de proximité doit revenir au sein même de la structure d'affectation des agent·es. Les règles de gestion appliquées doivent être claires et transparentes afin de ne laisser la place à aucune dérive ou à des pressions hiérarchiques locales et permettre une égalité de traitement sur tout le territoire.

Solidaires CCRF & SCL demande que les promotions soient prononcées sans la réalisation d'un classement départemental, ni d'un classement régional.

Solidaires CCRF & SCL dénonce la mise en place des Secrétariats Généraux Communs et réclame au SCL le maintien des postes de gestionnaires au niveau local et leur retour dans les DDI.

L'administration doit accompagner et soutenir les agent·es dans leurs évolutions ou changements de carrière en les informant sur les dispositions réglementaires et statutaires les concernant.